

## Objectifs

Le **Concours National** de la **Résistance** et de la **Déportation** est un concours scolaire qui s'appuie sur l'enseignement de l'histoire, et de l'histoire des mémoires, de la Résistance et de la Déportation. Pouvant être abordé de manière interdisciplinaire, il a pour objectif de perpétuer chez les jeunes générations la mémoire de la Résistance et de la Déportation afin de leur permettre de s'en inspirer en se fondant sur les leçons historiques que leur apporte l'École. Il s'inscrit dans une démarche d'éducation à la citoyenneté.

## Orientations :

Conformément au souhait émis par le président de la République de rénover ce concours, une mission a été confiée par la Ministre de l'Éducation nationale et le secrétaire d'État des Anciens combattants et à la Mémoire, à trois personnalités issues du monde enseignant de repenser le concours afin de toucher un large panel d'élèves.

Le rapport remis le 10 novembre 2015 a permis la rédaction de 2 textes réglementaires précisant les nouvelles modalités :

1. **Arrêté du 23 juin 2016**
2. **Note de service 2016-100 du 28 juin 2016**



## Organisation du concours

Le concours se déroule en deux phases successives :

### Une phase académique, une phase nationale

Le recteur est chargé de l'organisation de la phase académique du concours.

Le Recteur Marois, dans son courrier du 30 septembre 2016, institue dans chaque inspection académique départementale, un jury académique délégué. Ce dernier est composé de :

- D'enseignants du second degré
- De représentants d'associations-filles des fondations représentées dans le jury national
- De représentants d'associations de résistants et déportés représentées au jury national
- De représentant des corps d'inspection IA-IPR
- De représentants de l'ONACVG
- De représentants de musées et mémoriaux
- De représentants des archives départementales
- D'universitaires menant des travaux sur l'histoire de la Résistance et de la Déportation
- D'un représentant de l'association des professeurs d'histoire géographie

L'Inspecteur d'Académie, directeur d'académique des services départementaux de l'Éducation nationale de Maine-et-Loire, préside par délégation le jury académique dans le département.



## Public concerné

Le **Concours** est ouvert aux élèves des collèges, des lycées d'enseignement général et technologique, des lycées professionnels et des lycées polyvalents, publics et privés sous contrat d'association avec l'État

- Collège : élèves des classes de 3ème
- Lycée : élèves de toutes les classes
- Erea : élèves à partir de la classe de 3ème

Le concours est également ouvert aux élèves, d'un niveau scolaire équivalent à ceux mentionnés ci-dessus scolarisés au sein des établissements scolaires suivants :

- ◇ Les maisons d'éducation de la Légion d'Honneur
- ◇ Les lycées de la défense
- ◇ Les lycées professionnels maritimes et aquacoles
- ◇ Les établissements d'enseignement et de formation agricole publics et privés sous contrat d'association avec l'État
- ◇ Les centres de formation des apprentis
- ◇ Les écoles de la deuxième chance
- ◇ Les instituts pour jeunes aveugles et jeunes sourds

Peuvent également participer au concours les jeunes répondant aux mêmes conditions :

- \* Des jeunes scolarisés au sein des services éducatifs des hôpitaux
- \* Des jeunes placés dans des centres éducatifs fermés
- \* Des jeunes placés en milieu pénitencier

## Participation



Devoir individuel



Le Concours comporte 4 catégories :

- **Catégorie 1** : classes de tous les lycées (et assimilés) devoir individuel en temps limité à 3 heures
- **Catégorie 2** : classes de tous les lycées (et assimilés) travail collectif avec une inscription de 2 élèves minimum
- **Catégorie 3** : classes de troisième (et assimilés) devoir individuel en temps limité à 2 heures
- **Catégorie 4** : classes de troisième (et assimilés) travail collectif avec une inscription de 2 élèves minimum



## Calendrier

### Campagne d'inscription

**13 octobre 2016- 30 janvier 2017**

Travail avec les élèves (toutes catégories) :

**13 octobre 2016 - 24 mars 2017**

Devoirs individuels (1ère et 3ème catégorie)- épreuve écrite réalisée en classe :

**Vendredi 24 mars 2017**

Envoi des travaux par les établissements (copies individuelles et travaux collectifs) :

**Vendredi 31 mars 2017**

---

**À la DSDEN 49-Division des  
Élèves et du Second degré- Ser-  
vice des Élèves et de la Scolarité-  
Pôle actions éducatives-**

## Conditions d'inscription

Inscription obligatoire à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale, ) avant le **30 janvier 2017** au moyen de la fiche de candidature : <http://www.ia49.ac-nantes.fr/vie-pedagogique/concours-prix-et-actions-pedagogiques/concours-national-de-la-resistance-et-de-la-deportation/>

## Des référents départementaux :

### **Martine NORMAND**

Gestion administrative du dossier  
cnrd49@ac-nantes.fr—02 41 74 35 46

### **Sébastien TRAMAYES**

Professeur missionné CNRD-Collège  
Sebastien.tramayas@ac-nantes.fr

### **Bertrand BOSSY**

Professeur missionné CNRD-Lycée  
bertrand-F.bossy@ac-nantes.fr